



Vivre à Saint-Joseph, au boulevard de l'Yser

Entrer à l'Institut Saint-Joseph, c'est entrer dans une école de taille, non seulement par le nombre de ses élèves, mais aussi par son histoire, sa tradition.

L'Institut Saint-Joseph réunit chaque jour plus de 900 élèves, plus d'une centaine de professeurs, une quinzaine d'éducateurs et assistants administratifs et une dizaine d'agents d'entretien.

Pour vivre ensemble, il est nécessaire de s'entendre sur les modes de fonctionnement, les habitudes, les lieux, les personnes.

C'est pourquoi vous trouverez, dans les pages suivantes, une présentation de la vie quotidienne au sein de notre école. Ces informations doivent permettre à la communauté que nous formons de vivre dans la meilleure harmonie. Leurs détails se trouvent dans les documents remis à l'élève en début d'année : *Règlement d'ordre intérieur, Règlement des études.*

Horaire type

Début des cours : **8 h 20**

Récréation : **10 h 50 - 11 h 10**

Temps de midi : **12 h 50 - 13 h 40**

Fin des cours : **15 h 20, 16h10 ou 17 h**

La journée comporte, au maximum, 8 ou 9 heures de cours.

Le mercredi, il y a 4 ou 5 périodes jusque **12 h** ou **12 h 50**

Attitudes

Une règle constante veut que, partout, l'élève se comporte en conformité avec la ligne du Projet Educatif de l'École et respecte le règlement signé, au début de l'année scolaire, par l'élève et par ses parents ou son représentant légal.

ABSENCES

Nous sommes particulièrement attentifs à l'assiduité et à la ponctualité des élèves. Grâce à l'action étroitement conjuguée de nos professeurs et de nos éducateurs, nous contrôlons, heure par heure, la présence de nos élèves à l'Institut.

Toute absence doit être dûment et rapidement motivée. Le justificatif de toute absence sera remis au plus tard le jour de la reprise.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons au règlement d'ordre intérieur.

OBJETS CLASSIQUES

En début d'année scolaire, un journal de classe est fourni par l'Institut.

Les différents achats de classiques se font suivant les indications des professeurs.

Les livres peuvent être achetés neufs ou loués à l'école, ils seront commandés dès le début de l'année scolaire.

TEMPS DE MIDI & PERMISSION DE SORTIE

Personne ne peut quitter l'I.S.J. sans obtenir préalablement l'autorisation de la part de l'un des éducateurs ou de la direction.

Nos élèves des quatre premières années restent à l'école pendant l'interruption de midi.

Une carte d'étudiant de couleur rouge sera remise aux élèves des **1er et 2e degrés**.

Les élèves du **3e degré**, après accord des parents, pourront recevoir une carte de couleur autorisant la sortie pendant le temps de midi.

Le CENTRE DE DOCUMENTATION est accessible (ordinateurs, bibliothèque, documentation...) notamment durant les temps de midi et d'autres moments qui seront précisés aux élèves. Il est ouvert le lundi, le mardi et le jeudi jusqu'à 17h.

LES REPAS A L'ÉCOLE

Le restaurant self-service propose diverses formules de repas sains et équilibrés allant du sandwich au plat cuisiné.

Échanges

REUNIONS DE PARENTS

Les rencontres parents - professeurs prennent des aspects différents selon les nécessités et les objectifs. Elles sont parfois organisées sur base de rendez-vous ou convocations.

- Fin septembre **en 1^{re} année** : rencontre avec le titulaire afin d'assurer aux enfants la meilleure intégration possible dans l'établissement.
- Novembre : (suite au 1^{er} bulletin) possibilité pour tous les parents de rencontrer tous les professeurs de leurs enfants.
- Décembre ou janvier : idem, remise des bulletins et consultation des copies d'examens.
- Mars-Avril : le but de la rencontre est d'éclairer parents et élèves sur la meilleure orientation à prendre pour l'année suivante.
- Juin : après la remise des bulletins avec consultation des copies d'examens.

Décisions

BULLETINS

Le bulletin vise à fournir à l'élève et à ses parents l'information la plus claire possible sur la qualité du travail fourni à différents moments de l'année :

- Ainsi, en période de *travail journalier*, l'ensemble du travail coté par le professeur sera pris en compte. De la sorte, c'est la régularité du travail de l'élève qui sera mise en avant. *Cette évaluation formative vise à indiquer aux élèves ce qu'ils maîtrisent et ce qu'ils doivent encore acquérir pour maîtriser les compétences attendues.*
- En période d'évaluation certificative, la cote proposée par le bulletin sera le reflet des résultats obtenus dans le cadre de ces épreuves uniquement. Dans le souci de permettre une lecture immédiate, tous les résultats sont rapportés en pourcentages.

Les échéances du bulletin sont les suivantes :

- Trois cotes de *travail journalier* (*évaluation formative*) (octobre/novembre, février/mars et juin)
- Deux cotes d'*évaluation certificative* reprenant toutes les cotes certificatives obtenues jusque-là par l'élève. La première représentera 40 % du certificat de fin d'année, la seconde 60 %.

La certification n'a d'autre but que de vérifier l'acquisition réelle, par l'élève, des compétences prévues par les programmes des différents cours.

Aussi, au terme de l'année, dans chaque branche du programme de votre enfant sera établie la cote de certification servant à la délibération de fin d'année.

Afin d'encourager l'élève à travailler régulièrement, le travail journalier interviendra dans cette cote dans des proportions variables selon l'avancement dans le parcours scolaire. Ainsi, au premier degré, la cote finale sera composée de 60 % de certificat et 40 % de travail journalier ; au deuxième degré, de 70 % de certificat et 30 % de travail journalier ; au troisième degré, de 80 % de certificat et 20 % de travail journalier.

Les enseignants pourront joindre des bulletins spécifiques précisant le niveau de l'élève dans la maîtrise des compétences.

DIPLÔMES

Tous les diplômes décernés par l'Institut sont homologués par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dorénavant, cette homologation relève des prérogatives de l'Inspection.

Activités

Une école est aussi un lieu où l'on apprend à maîtriser sa vie de citoyen en apprenant à partager des valeurs parmi lesquelles la solidarité à laquelle nous attachons une importance capitale.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Dans nos murs ou en dehors, l'ISJ veut encourager ses élèves à découvrir pleinement la richesse et la diversité de la production culturelle proche ou plus lointaine. Ainsi sont organisés des visites d'expositions ou de musées, des débats avec des témoins, des visions de films ou de spectacles théâtraux, etc.

ACTIVITES DE SOLIDARITE

Être citoyen, c'est garder un œil ouvert à la réalité qui nous entoure et une main tendue vers ceux qui sont davantage dans le besoin. Aussi apportons-nous notre soutien actif, notamment aux Iles de Paix, à l'Action Damien, à l'ASBL Famille Debout !

ACTIVITÉS TOURNÉES VERS D'AUTRES PEUPLES, MŒURS ET CULTURES

Convaincus que la découverte du monde qui nous entoure passe par le côtoiement d'autres manières d'exister et d'être, des excursions et des séjours à l'étranger sont régulièrement organisés au sein de l'école et dans le cadre des objectifs pédagogiques généraux ou spécifiques à notre établissement.

ACTIVITÉS DIVERSES PROPRES À DÉVELOPPER LES FACULTÉS DE CHACUN ET À SUSCITER LA RÉFLEXION

Devenir citoyen suppose qu'il existe des lieux où s'arrêter pour approfondir le sens de ce que nous faisons et la manière dont nous le faisons. Qu'il s'agisse d'animations ponctuelles (sida, drogue, violence, sécurité routière...) ou de rencontres plus régulières (Conseil de participation), l'Institut Saint-Joseph entend offrir à ses élèves les opportunités de prendre davantage leur place dans le monde dont ils participent. Ainsi, dans le cadre de cette politique citoyenne, des représentants des élèves siègent au Conseil de Participation, auprès des autres composantes de l'école (Pouvoir Organisateur, enseignants, parents).

Tout cela n'est possible que grâce à la disponibilité d'un grand nombre de membres du personnel et à l'investissement d'élèves et de parents.

PASTORALE DANS L'ÉCOLE

L'Institut Saint-Joseph est une communauté éducative chrétienne liée à saint Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Écoles Chrétiennes (cf. historique) et dont le principal souci éducatif est la solidarité, l'attention aux enfants les plus démunis.

À côté du cours de religion catholique dispensé dans toutes les classes afin d'informer et de former aux valeurs évangéliques, diverses animations sont proposées par l'équipe de la pastorale : journées de recollection, retraites, temps de prière (Noël, etc.), opération « bol de riz », campagnes « Entraide et Fraternité »... Cette équipe participe régulièrement aux activités de la pastorale scolaire du diocèse.

En parallèle, l'école se mobilise pour la campagne des Iles de Paix et, plus récemment, pour l'Action Damien.

Présentant et vivant ainsi les valeurs personnelles et sociales inspirées de Jésus-Christ, notre enseignement peut être signe de libération pour chacun d'entre nous.

Éducation physique

L'éducation physique dans le secondaire a pour mission d'aider l'élève à se développer harmonieusement. Pour cela, elle vise la maîtrise du corps par le développement des facteurs psychomoteurs et des facteurs d'exécution, la maîtrise du milieu et des rapports avec autrui.

Dans un but d'efficacité, de confort et d'hygiène, il va de soi que le port d'une tenue sportive adéquate est indispensable. Le minimum exigé sera fixé par chaque professeur à la rentrée scolaire.

Les activités physiques sont un complément indispensable aux activités intellectuelles. **Aussi, une éventuelle exemption ne dispensera en aucun cas l'élève de se présenter à son professeur et d'effectuer un travail scolaire équivalent.**

Par ailleurs, dans le but de limiter les déplacements à l'extérieur et d'augmenter les potentialités quant au développement complet de la personne, l'Institut met à la disposition de ses élèves, des salles proposant divers appareils de fitness et de musculation.

Aide

Notre école collabore avec le Centre Psycho-Médico-Social II de Châtelet.

- Une permanence de l'assistante sociale a lieu à l'école 4 matinées par semaine
- Pour qui, pour quoi ?
Pour les jeunes et/ou leur famille, confrontés à des difficultés de vie, à des choix, des conflits, des questions personnelles, des réorientations, etc.
Pour des classes, collectivement, en collaboration avec la direction et les professeurs, dans certaines situations.

Nous travaillons dans un souci de prévention et de respect des différences individuelles.
Toutes nos interventions sont gratuites et confidentielles

Comment nous contacter ?

- Soit lors de la permanence à l'école au 071/20.72.74
- Soit en téléphonant au PMS aux heures de bureau :

Centre P.M.S. Libre II
Rue de la Station 164, 6200 Châtelet
071/38.69.69

ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

- Ouverture du centre de documentation les lundis, mardis et jeudis jusqu'à 17h.
- Heure supplémentaire en sciences en 2^e
- De la 1^{re} à la 4^e année : accompagnement dans la scolarité, l'orientation scolaire, les projets d'études et projets personnels

Services

PORTERIE & ACCUEIL

En dehors des heures générales d'entrée ou de sortie, toute personne désirant se rendre à l'Institut Saint-Joseph se présentera à la porterie située à l'entrée de l'école.

SECRÉTARIAT

Le Secrétariat, situé au 3^e étage, est accessible aux élèves de 8 h à 12h et de 12h 50 à 15h30. Le mercredi, le secrétariat ferme à 12h45.

ÉDUCATEURS & EDUCATRICES

L'élève s'adressera à lui (à elle) en priorité pour trouver réponse à ses questions d'ordre personnel, scolaire ou administratif.

ALLOCATIONS D'ÉTUDES SECONDAIRES

Des bourses d'études peuvent déjà être obtenues dans l'enseignement secondaire.
Les demandes doivent parvenir au Gouvernement Provincial **avant le 30 octobre**.
Les attestations relatives à l'année écoulée vous seront fournies par l'école.

TRANSPORTS

Pour les nouveaux élèves, des formulaires d'abonnement de la T.E.C. sont disponibles sur le site Internet <http://www.tec-charleroi.be> ou directement à leurs bureaux, Place des Tramways, 9 – tel : 071/23-41-15.

CONFORT ET SÉCURITÉ

Casier personnel

Pour permettre à l'élève de se délester de matériel non indispensable, nous mettons à la disposition des étudiants un certain nombre de casiers qu'ils peuvent louer annuellement (15 € + 10 € de caution). La réservation se fait à l'inscription ou à l'économat (hall d'entrée de l'école).

AIDE À UNE ORIENTATION JUDICIEUSE

Dès la 2^e, un vaste programme d'aide à un choix positif est mis en œuvre avec le PMS, les titulaires, les conseils de classe et la direction.

Chaque année, au cours du troisième trimestre, un moment est consacré aux choix pour l'année suivante, particulièrement en 2^e et 4^e.

Des rencontres avec le PMS ou la direction sont possibles à tout moment.

Dans chacune des classes des années charnières (2^e et 4^e surtout), des responsables informent les élèves des différentes possibilités offertes à Saint-Joseph ou dans d'autres établissements.

Au degré de détermination, toute une politique est mise en place pour aider le jeune à bien s'orienter vers le supérieur (rencontres diverses, animations et stages permettant aux élèves de rhéto de s'informer sur les orientations professionnelles et les filières de l'enseignement supérieur, journée de découverte de l'UCL, etc.)

Au CENTRE DE DOCUMENTATION, un espace est consacré à l'information sur les études supérieures.